

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

Ou comment concilier nature
et mesures de protection ?

Arnaud Eggimann
Association Venoge Vivante
4e Rencontres de l'Eau - UNIL
20.03.15

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

1. L'Association Venoge Vivante
2. Revitalisation de la Venoge à la Roujarde, projet suivi par AVV
3. Revitalisation et protection : une piste à suivre ?

L'Association Venoge Vivante

Origine

- Initiative "Sauver la Venoge" 1990
- Association faîtière :



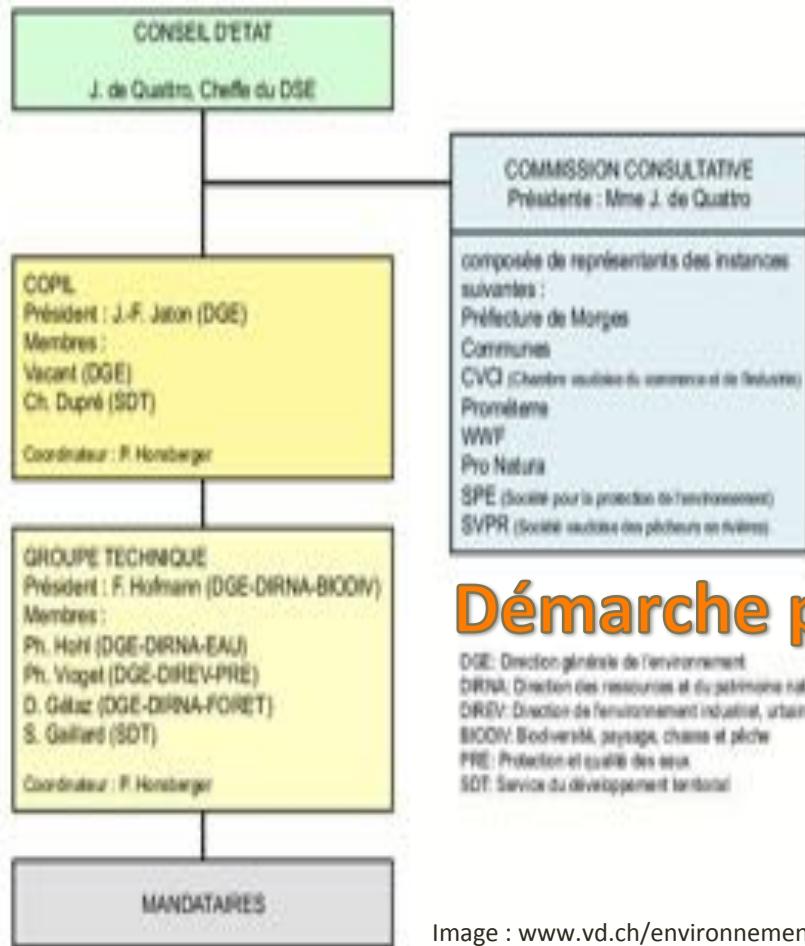
Buts

- Dans l'intérêt de la protection de l'environnement de la Venoge ...
- Fait respecter :
 - le Plan d'Aménagement Cantonal (PAC) et son règlement,
 - le Plan des Mesures (PDM)

Fonctionnement

- Commission Venoge : AVV a 3 représentants
- Droit de recours : restreint et limité à la Venoge
- Dialogue avec la DGE : Direction Générale de l'Environnement
- Action médiatique
- Régulièrement consultée sur tous les projets

L'Association Venoge Vivante



La Commission Venoge



AWV
Mandats

Démarche participative !

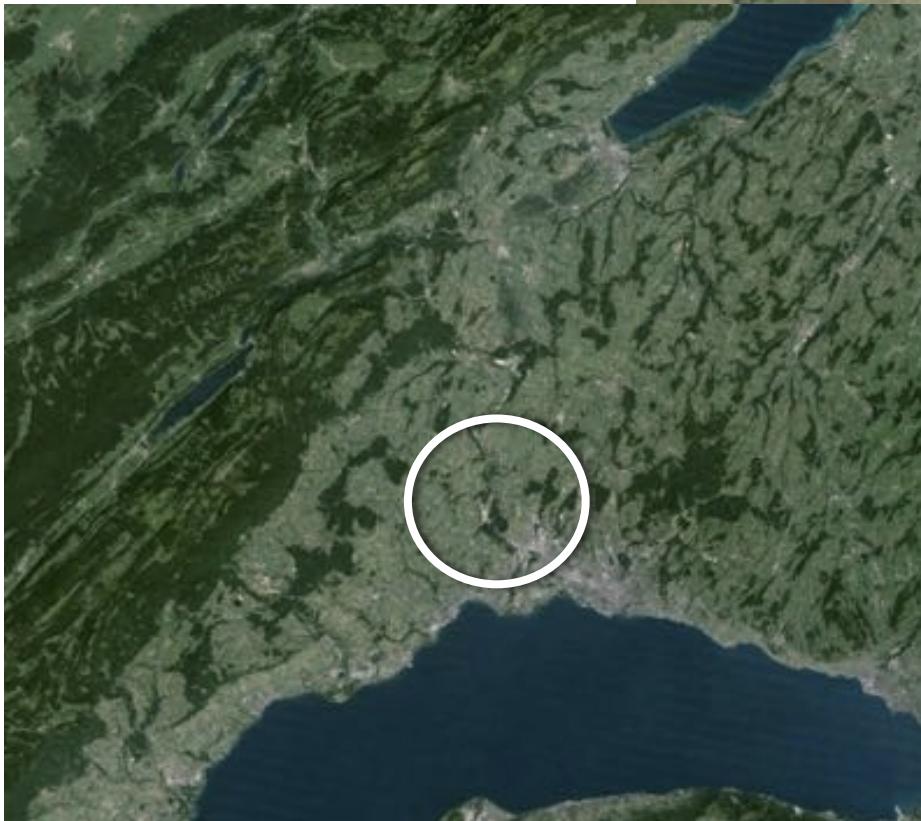
DGE: Direction générale de l'environnement
DIRNA: Direction des ressources et du patrimoine naturels
DIREV: Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
BIOON: Biodiversité, paysage, chasse et pêche
PRE: Protection et qualité des eaux
SDT: Service du développement territorial

“Gros” projets suivis actuellement

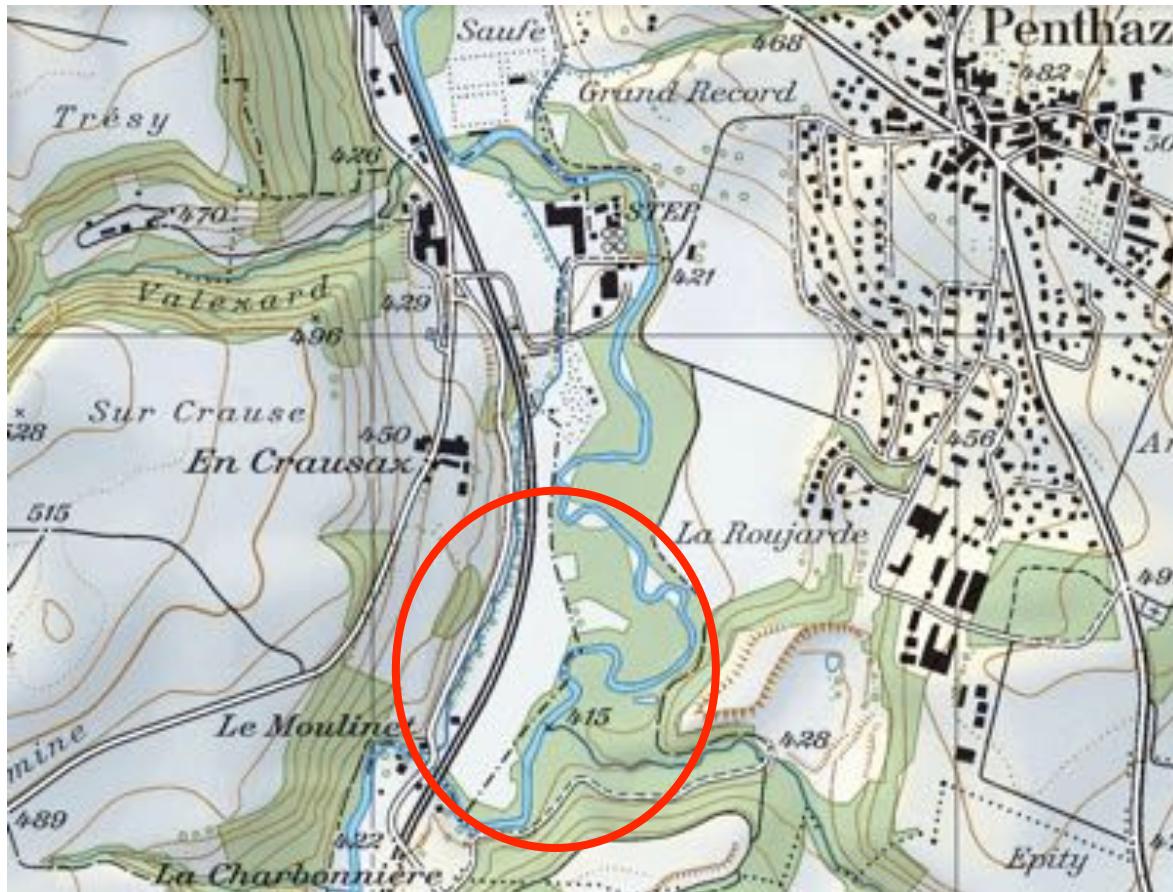
- Revitalisation du tronçon Cossonay-Lussery-Villars
- Passes à poissons
- Assainissement des rejets polluants
- RC 177

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

Situation



Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Venoge :
soumise au PAC,
mesure C23 du PDM

Image: Swisstopo

Voie CFF
Lausanne-Yverdon/Vallorbe
Intérêt national

Forêt alluviale :
zone alluviale d'importance nationale,
Objet no 121 inventaire OFEV

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Venoge :
soumise au PAC,
mesure C23 du PDM

Crue de 2002

Image: D:Gétaz
<http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/venoge-pac/>

Gestion préconisée :

- **Laisser à la rivière toute latitude pour divaguer**

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Venoge :
soumise au PAC,
mesure C23 du PDM

Crue de 2007

Image: P. Honsberger
<http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/venoge-pac/>

Gestion préconisée :

- Laisser à la rivière toute latitude pour divaguer
- **Éviter tout aménagement des berges, sauf menace voie CFF, limite accès zone agricole ou décharges**

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Venoge :
soumise au PAC,
mesure C23 du PDM

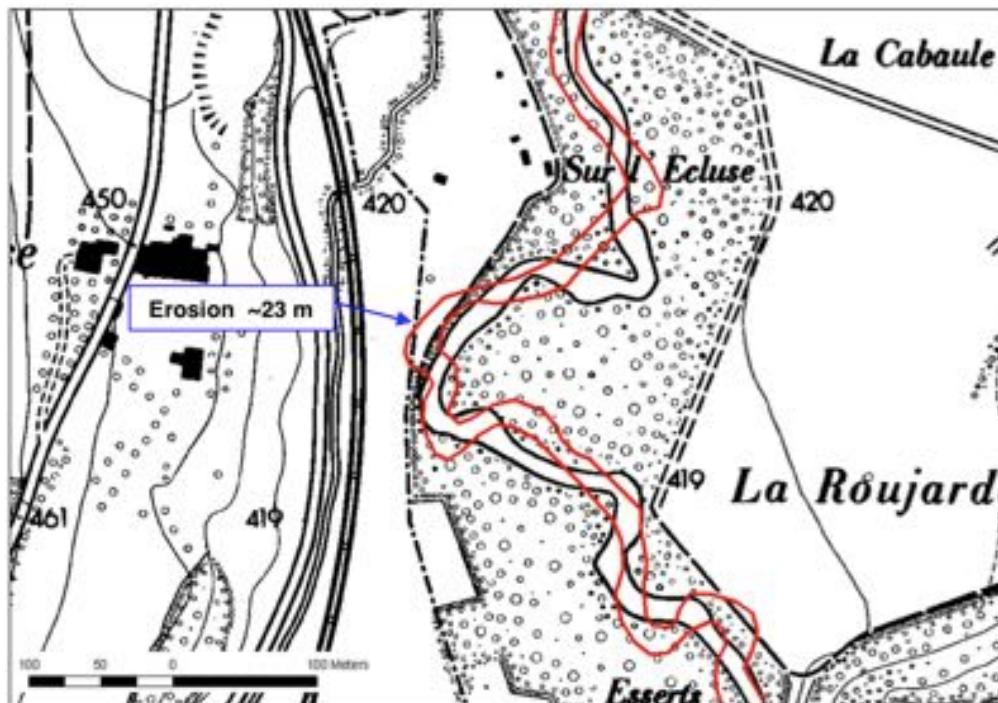
Crue de 2007

Image: P. Honsberger
[http://www.vd.ch/themes/](http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/venoge-pac/)
[environnement/eaux/rivieres/](http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/venoge-pac/)
[venoge-pac/](http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/venoge-pac/)

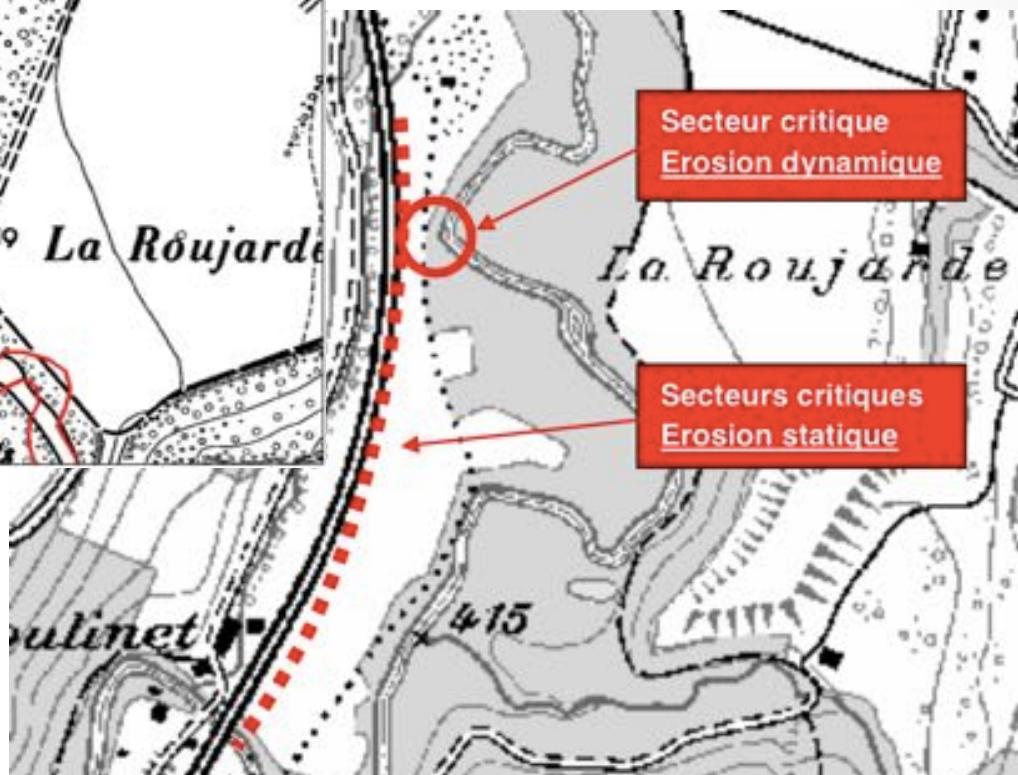
Gestion préconisée :

- Laisser à la rivière toute latitude pour divaguer
- Éviter tout aménagement des berges, sauf menace voie CFF, limite accès zone agricole ou décharges
- **Achat d'une bande de terrain agricoles lorsqu'attaqués directement par l'érosion**

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Rapport Technique 2007
Bureau SD Ingénierie Lausanne



Crue	Débit	Temps de retour	Erosion
Mars 2001	91 m ³ /s	40 ans	~ 15 m
Novembre 2002	94 m ³ /s	50 ans	
Janvier 2004	78 m ³ /s	10 ans	?
Avril 2006	87 m ³ /s	20 ans	~ 5 m
Mars 2007	65 m ³ /s	5 ans	~ 2m

Sécurité déficiente !

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

Mesures d'urgences 2008



Curage du lit et élargissement
capacité d'écoulement



Renforcement de la berge
résistance à l'érosion

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

Concept global de gestion

2007 ... À l'étude !

bureau SD ingénierie à Lausanne

2008 Concept d'aménagement « Roujarde-Lovateire » SESA

2010 Création de l'Entreprise de Correction Fluviale « EFC »

Commission exécutive, 7 només par Conseil d'Etat

Mendant et maître d'oeuvre

2011 Plan de renaturation

Bureau Delarze à Aigle

Variantes, choix DGE-EAU

2013 Mise à l'enquête

AVV, WWF et Pro Natura dialoguent avec la DGE

Interventions : remarques, demandes modification

Pas d'opposition !

2014 Mise en chantier, réception

Entreprise Barbey SA, Epalinges

« tout de passe bien »

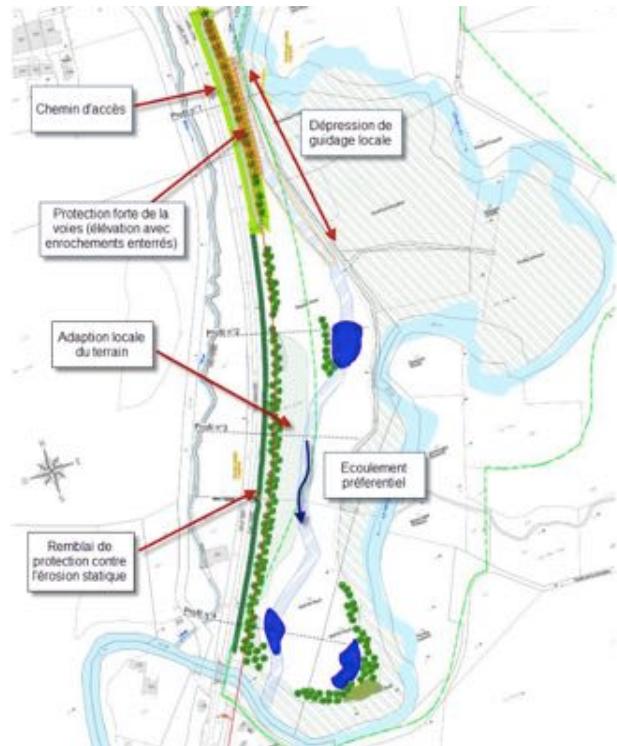
2015 ... Suivi

À Suivre !

Maîtrise du foncier
Démarche participative

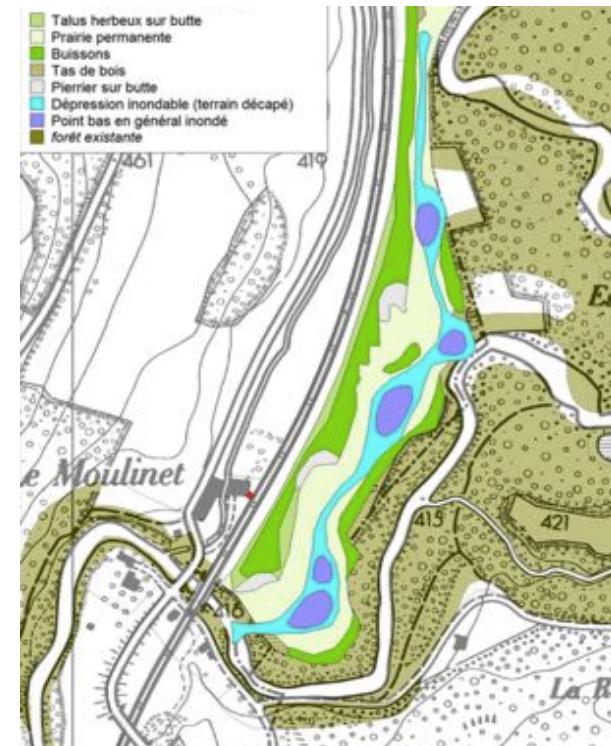
Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

Protection des voies CFF



+

Concept de Renaturation



Remodelage de la topographie

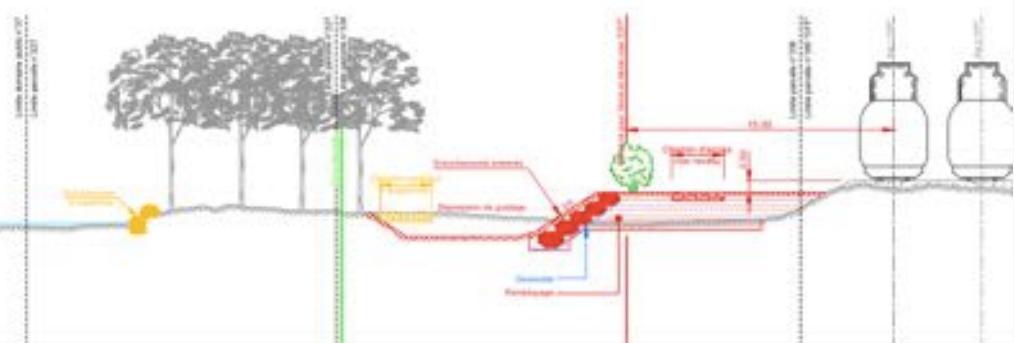
Chenal d'écoulement préférentiel

Milieu périodiquement inondé

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Protection des voies CFF



Chenal d'écoulement préférentiel

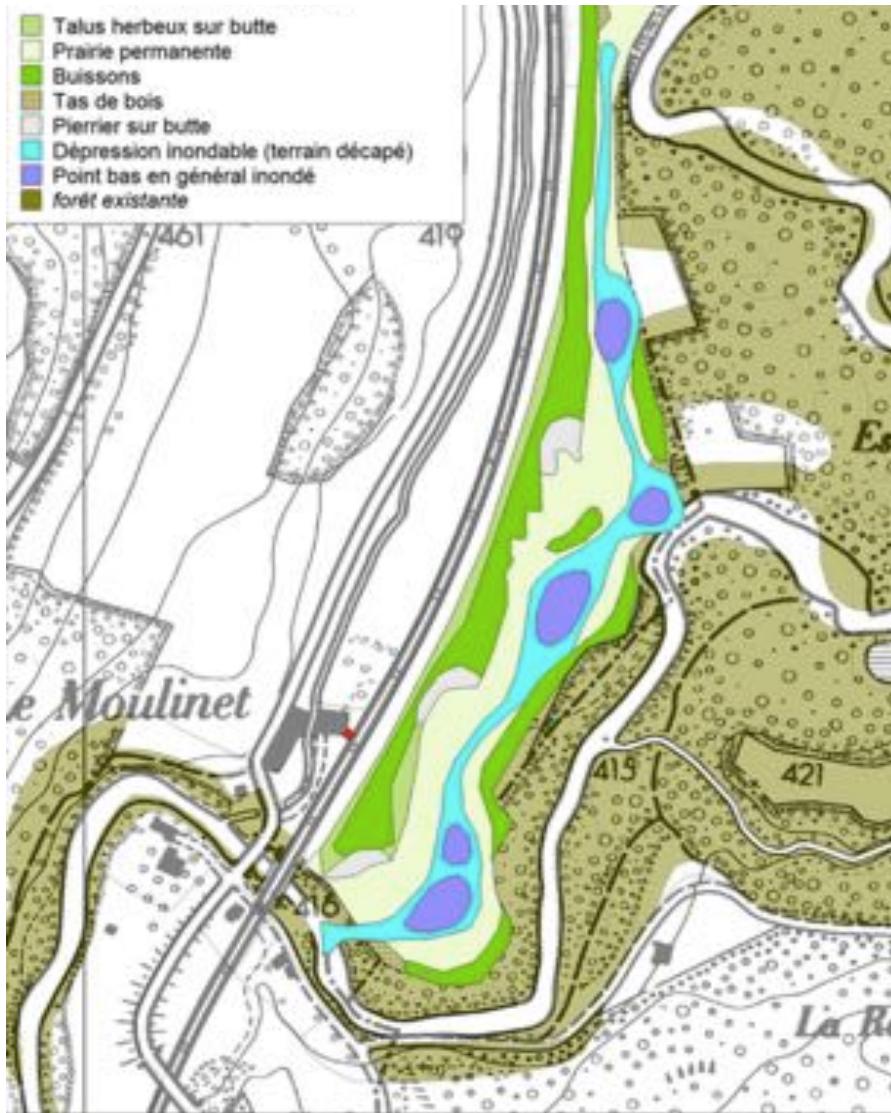
Dévie l'eau de crue loin des voies

+ Mesures techniques de protection

- Enrochements enterrés
- Protection végétale du talus
- Nette géotextile enterrée



Revitalisation de la Venoge à la Roujarde



Concept de Renaturation

Milieu périodiquement inondé
(Dynamique alluviale)
Surcreuses

+ Milieux ouverts et semi-ouverts
En complémentarité

Espèces cibles (liste rouge) :

- Castor
- Putois
- Rossignol
- Batraciens : Crapaud Calamite, Sonneur à ventre jaune, Alyte accoucheur

Revitalisation de la Venoge à la Roujarde

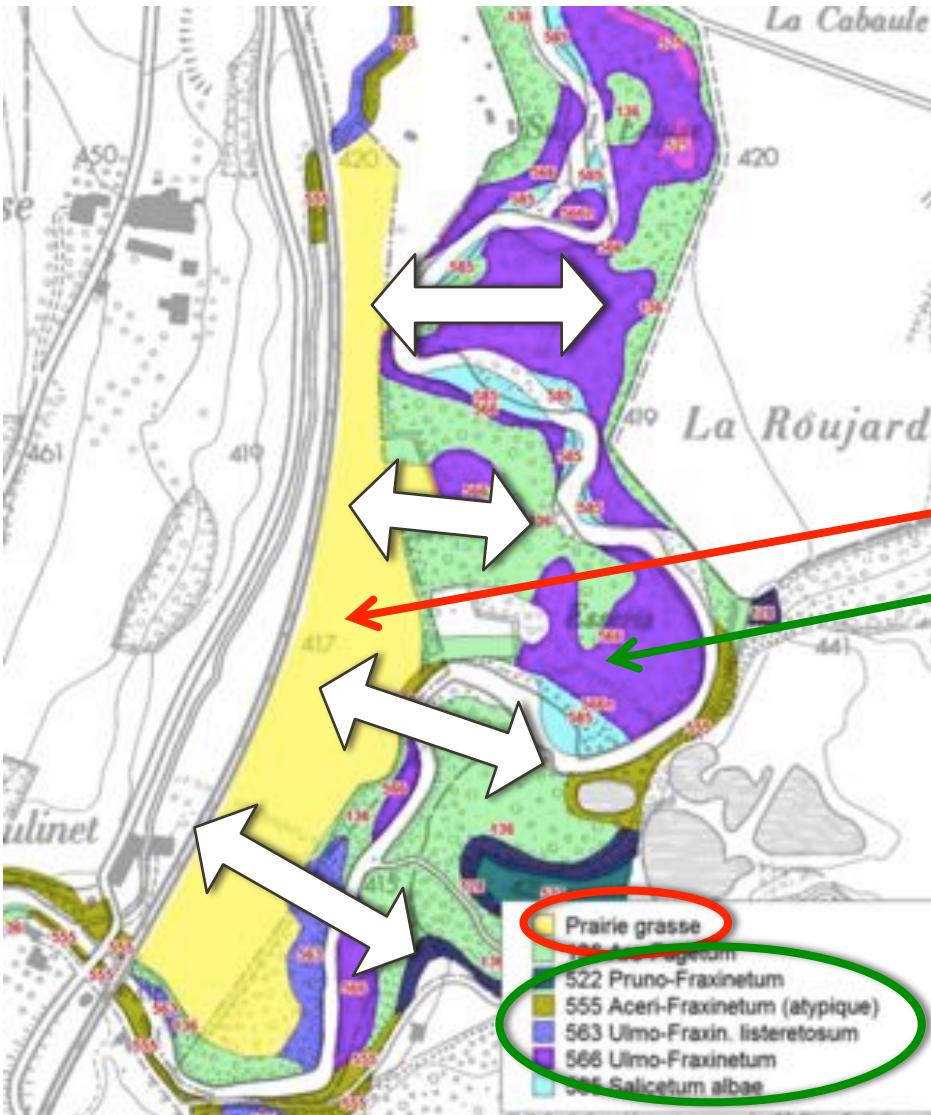
Concept de **renaturation**

Nouveaux milieux créés :

Répondent à un **déficit**

Complémentaires
à la forêt alluviale,
déjà riche biodiversité

Liaisons biologiques ! 





16





18



19

Photo prise le 18.06.14







22



23



24









Conclusions

5 ha

Gain de biodiversité

Contexte régional d'urbanisation toujours croissante

Fait sens !

Que se serait-il passé à la Roujarde...

1. Sans l'existence du PAC et sans le travail des associations ?

« Protection sans renaturation »

Utilité du travail des associations

2. Sans l'impératif de protection de la voie CFF ?

« Pas de revitalisation sans objectif de protection »

Une piste pour d'autres projets de revitalisation

Notions clé :

- Maîtrise du foncier
- Démarche participative